

# L'INDÉPENDANT

Ancien "PROGRÈS"

D'EURE-ET-LOIR

Fondateur: Poi MAUNOURY

Journal Tri-Hebdomadaire Républicain Démocratique de la Beauce et du Perche

Paraissant les MARDI, JEUDI & SAMEDI

17 septembre 1935

## A CHARTRES

### Un grave d'accident d'aviation

### Un mort - Trois blessés

Cet après-midi, vers 14h 15, un grave accident d'aviation s'est produit sur la piste de la base de Chartres.

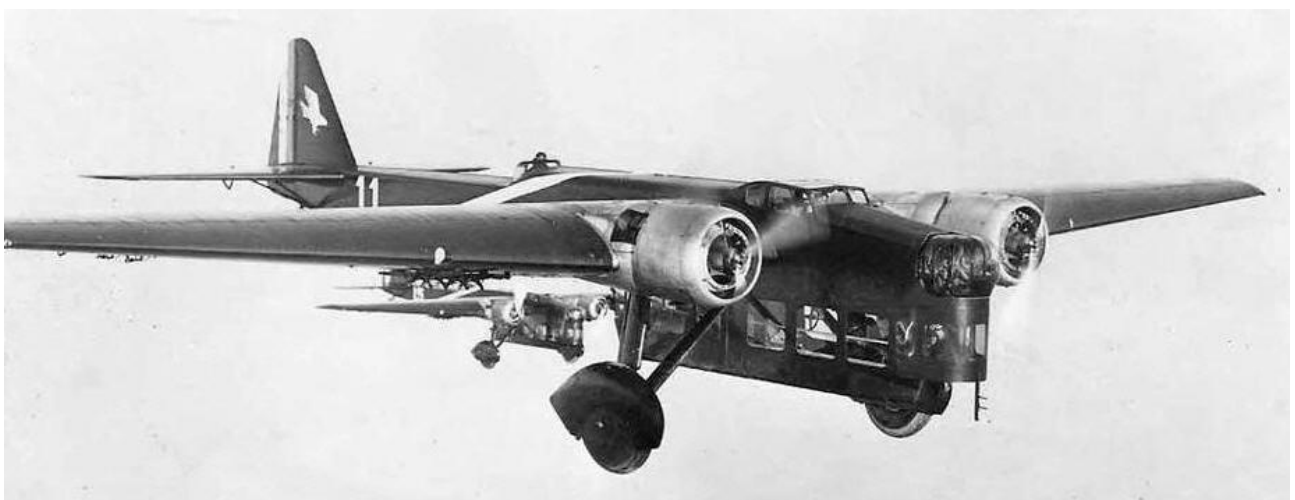
Au moment de l'atterrissage, un gros monoplan bimoteur de bombardement du type Amiot, a pris feu par suite de l'explosion d'un réservoir à essence.

Trois des occupants ont été très grièvement brûlés et transportés à l'Hôpital. L'un d'eux aurait succombé.

Un quatrième a été atteint moins gravement.

La sirène du parc a donné l'alarme.

Les autorités militaires sont actuellement sur les lieux, et l'on manque encore de renseignements précis à l'heure où nous mettons sous presse.



**18 septembre 1935**

**L'accident d'aviation de lundi après-midi a fait trois morts et un blessé.**

**Effondrée de douleur, la jeune femme d'une des victimes se donne la mort.**

L'accident d'aviation survenu lundi après-midi, à proximité du terrain de la 22<sup>ème</sup> escadre, et que nous signalions brièvement dans notre dernier numéro, a eu des circonstances beaucoup plus tragiques qu'on ne le supposait tout d'abord. En effet, si l'un des occupants, le sergent-mécanicien Pujol est mort sur le coup, carbonisé dans le gigantesque brasier, deux autres membres de l'équipage, le lieutenant Péchin et le sergent-mitrailleur Descous, ont succombé dans la soirée à leurs horribles brûlures, tandis que leur camarade, le caporal-chef Barron, également brûlé au visage, aux mains et aux jambes, recevait à l'hôpital les soins que nécessitait son état et qui, par bonheur, semblent devoir le tirer d'affaire.

Et comme si ce bilan n'était déjà pas suffisamment tragique, on apprenait dans la soirée de mardi que la jeune femme du sergent Descous, désespérée par la fin soudaine de son mari, avait, volontairement, rejoint dans la mort celui qu'elle épousa, il y a deux mois seulement à Marseille.

## **L'accident**

Il était exactement 14h 20. Plusieurs équipages de la 12<sup>ème</sup> brigade s'entraînaient, sur le terrain, avec des avions d'un modèle nouveau, récemment arrivés à Chartres : des bimoteurs de bombardement, du type Amiot. 142.

L'un d'eux venait de décoller et se trouvait à une hauteur de 80 mètres environ, lorsque le pilote, le lieutenant Péchin, s'aperçut que le moteur de gauche fonctionnait d'une façon anormale. Il décida de regagner la piste et amorça un virage sur la gauche pour se mettre face au vent. Au cours de cette manœuvre, le lourd monoplane se mit en perte de vitesse et vint s'abattre sur le sol, à cheval sur deux pièces de terre appartenant à MM. Marcel Bonvallet et Henri Leclair, de la Mihoue, à une centaine de mètres du terrain militaire, tout près du chemin qui conduit de la route d'Abris à Champhol.

Le choc fut extrêmement violent, si violent que le réservoir d'essence situé entre le moteur gauche et le fuselage éclata. Une immense gerbe de flammes jaillit aussitôt, tandis que montait clans le ciel une épaisse colonne de fumée noire.

Du camp voisin, on avait suivi avec inquiétude les évolutions difficiles de l'appareil et l'on avait assisté, impuissant à la chute de l'Amiot. On se précipita. Le général Dusseigneur, commandant la 12<sup>ème</sup> brigade, fut un des premiers sur les lieux. Les pompes aussitôt amenées d'un hangar proche furent mises en action, mais il était, on le conçoit, difficile d'approcher du brasier malgré tout le courage déployé par les sauveteurs.

Pourtant, au bout de quelques minutes, on réussit à dégager trois membres de l'équipage : le lieutenant-pilote Péchin et le sergent mitrailleur Descous, affreusement mutilés sur tout le corps, ainsi que le caporal-chef mitrailleur Barron, moins gravement atteint.

Une ambulance les transporta à hôpital où ils reçurent les soins du médecin colonel Aubert qu'un automobiliste complaisant était allé prévenir aussitôt. Un quart d'heure plus tard, on retirait des débris le corps du sergent mécanicien Poujol complètement carbonisé.

La sirène de l'aviation ayant donné l'alarme, de nombreux curieux se précipitèrent sur les lieux de l'accident.

Un cordon de groupe et des gendarmes de Chartres, sous la direction du capitaine Dorin, assurèrent le service d'ordre et empêchèrent la foule d'approcher des restes encore fumants de l'appareil, qui furent laissés sur place pour une commission technique.

## **A l'hôpital**

Dès le premier examen, l'état du lieutenant Péchin et du sergent avait été jugé désespéré.

Le cercueil du sergent Poujol, recouvert d'un drap tricolore fut déposé dans une chapelle ardente. Il fut salué, dans la soirée, par MM. Caillet, préfet d'Eure-et-Loir qu'accompagnait M. Décote ; par le général Duseigneur, commandant la 12<sup>ème</sup> brigade ; MM. Faucheux et Gilbert, adjoints ; l'évêque de Chartres ; Hornung, vice-président et Foiret, membre de la commission des hospices et Lagrange, secrétaire des hospices.

Les autorités se rendirent également au chevet des blessés.

## **Le ministre de l'Air à Chartres**

Dès qu'il fut prévenu, le général Denain, ministre de l'Air, décida de se rendre à Chartres. Il voulut un moment faire le voyage par avion, mais étant donné l'heure tardive, c'est par la route qu'il arriva, peu après 18 heures, accompagné du colonel de Vitrolles.

Sur le terrain, le général Duseigneur fit au ministre la relation de l'accident, puis le général Denain se rendit à l'hôpital.

Là, il déposa sur le cercueil du sergent Pujol la médaille militaire.

Au lieutenant Péchin qui, devant mourir deux heures plus tard, déjà dans le coma, le général Denain remit la croix de la Légion d'Honneur.

Au sergent Descous qui, lui devait succomber un quart d'heure à peine après le départ du ministre, fut remise la médaille militaire.

Et le même ruban sera, pour le caporal-chef Barron, qui doit survivre à ses blessures, la récompense de son sacrifice.

Tandis qu'à 20 heures le général Denain repartait pour Paris l'autorité militaire prévenait les familles des victimes.

## **L'identité des victimes**

Voici l'état civil exact, des malheureuses victimes de ce tragique accident qui appartenaient toutes à la 1<sup>ère</sup> compagnie, 12<sup>ème</sup> brigade :

Lieutenant Jean-Frédéric **PÉCHIN**, né le 8 novembre 1909, à Ambositra (Madagascar), domicilié à Strasbourg, célibataire, résidant, 7, rue aux Ormes, à Chartres.

Roger-Germain **POUJOL**, sergent-mécanicien, né le 21 février 1913, à Nancy et dont la famille habite Cosne (Nièvre), marié, sans enfant, résidant 39, rue du Massacre, à Chartres.

Julien **DESCOUS**, sergent, né le 23 novembre 1911 à Athènes (Grèce), dont la famille habite à Vicdessos (Ariège), marié, sans enfant, demeurant 59bis, faubourg la Grappe, à Chartres,

Enfin, le blessé, Georges **BARRON**, caporal chef, est né le 7 mars 1913, à Brucourt (Calvados).

## **Mme Descous se donne la mort**

Ce tragique accident devait avoir, nous l'avons dit plus haut, une douloureuse répercussion.

Très affecté par la mort de son mari, Mme Descous, demeurant 59 bis rue du faubourg la Grappe, a mis fin à ses jours dans la soirée de mardi vers 16h 30.

Déjouant la surveillance des voisins qui se trouvaient à ses cotés et tentaient vainement de la consoler, la jeune femme réussit à s'isoler un instant dans sa chambre et se tira une halle de revolver dans la tête. Elle succomba à ses blessures, à l'hôpital où on l'avait transportée.

Mme Descous, née Henriette Gracet était âgée de 29 ans ; elle avait épousé le 11 juillet dernier, à Marseille, où habite sa famille, celui qu'elle a voulu suivre dans la mort.

## **Les obsèques seront célébrées jeudi matin**

Les obsèques du lieutenant Péchin et des sergent Poujol et Descous seront célébrées jeudi matin à 9 heures, au temple protestant pour l'officier, à l'Hôtel-Dieu pour les deux sous-officiers.

A l'issue des cérémonies, les dépouilles des infortunés aviateurs seront acheminées vers leur pays d'origine Strasbourg, Vicdessos (Ariège) et Cosne (Nièvre)

Il est vraisemblable que les obsèques de Madame Descous seront célébrées à la même heure. Si l'autorisation demandée au ministère est acceptée, son cercueil sera déposé, au moment où le cortège quittera l'hôpital, dans le fourgon contenant la dépouille de son infortuné mari pour être conduit à la gare.

## **Ce qu'était l'avion**

L'Amiot 142 est un bimoteur de bombardement d'un type tout à fait moderne, pesant neuf tonnes en ordre de marche, et en service depuis peu de temps dans l'armée. Une dizaine de ces appareils ont été affectés tout récemment à la 22<sup>ème</sup> escadre. Celui qui vient

d'être détruit dans l'accident d'aujourd'hui et qui portait le numéro 1, était toutefois depuis plus longtemps à Chartres.

Au moment de son dernier décollage, il emportait 2 100 litres d'essence. A noter que le réservoir de droite était resté intact et plein de son combustible.

Tragique fatalité : le sergent Pujol, qui devait trouver la mort dans l'accident, n'était monté dans l'avion qu'au moment du départ, un des membres de l'équipage lui ayant cédé sa place.

Il y a quelques semaines, à Reims, il était sorti indemne d'un accident qui avait causé un mort et deux blessés.

### **La belle attitude d'un « civil »**

Il nous faut signaler, à propos de ce nouvel accident qui vient d'endeuiller notre régiment d'aviation, la belle attitude d'un Chartrain, M. Henri Heitz, terrassier route d'Ablis. Arrivé l'un des premiers sur les lieux, il n'hésita pas, risquant les plus graves dangers, de se précipiter autour de l'appareil en feu pour porter secours aux occupants.

Déjà, lors de l'accident du 11 juin 1934, lorsqu'un Lioré s'abattit en flammes près de la route d'Ablis après avoir heurté une maison, il avait fait preuve d'un grand courage et avait tenté — vainement hélas ! — de sortir de la fournaise un des aviateurs qu'il avait réussi à saisir mais qu'il dut abandonner au milieu des flammes, les jambes du malheureux étant coincées dans l'enchevêtrement des ferrailles.

M. Heitz a été, lundi, vivement félicité par les officiers présents.

Il est à souhaiter qu'une distinction vienne le récompenser officiellement de ses actes de courage.

**21 novembre 1935**

**Après l'accident d'aviation de Chartres  
Les obsèques des victimes et de Mme. Descous**

C'est au milieu d'une affluence particulièrement nombreuse qu'ont été célébrées, jeudi matin, les obsèques du lieutenant Péchin et de ses infortunés camarades, les sergents Pujol et Descous ; celles aussi de Mme Descous qui, terrassée par la douleur, n'avait pas voulu survivre à celui qu'elle épousa il y a deux mois seulement, à Marseille.

Quatre vies fauchées en plein épanouissement, par un cruel destin !

La population chartraine n'est pas restée insensible à ce nouveau coup du sort et a associé, dans un même sentiment, les victimes directes et indirecte de ce tragique accident, se montrant en cela plus compatissante à la douleur humaine que ce prince de l'Eglise qui, par une intransigeance que l'on comprendrait peut-être si elle n'était monnayable, jugea indigne des pompes religieuses la petite épouse aimante jusqu'à la mort et l'arracha, une fois encore, à celui c qu'elle désirait ne plus jamais quitter.

La levée du corps eut lieu à 9 heures, dans la cour de l'hôpital. Y assistaient, entre autres personnalités : le général Mouchard, premier sous-chef d'Etat-major, représentant le ministre de l'Air, le général Tulasne, commandant la 2<sup>ème</sup> région aérienne ; le général Duseigneur, commandant la 12<sup>ème</sup> brigade aérienne ; le colonel Martin, commandant la 22<sup>ème</sup> escadre ; MM. Caillet, préfet d'Eure-et-Loir ; Décote, chef de cabinet ; les lieutenants-colonels Gond et Liedmann ; Laucheux, Gilbert et Cohu, adjoints au maire : Devise, procureur .le ta République ; Huard de Verneuil, juge d'instruction ; Durand et Dorin, commandant et Capitaine de gendarmerie ; Massot, président de la Chambre de Commerce ; Brune et Deniseau, conseillers municipaux ; Hornung, ancien président du Tribunal de Commerce ; Robin, commissaire de police ; Lagrange, secrétaire des hospices, etc..

On remarquait également d'importantes délégations des troupes de la garnison, celles de la gendarmerie, de la police, etc...

Tandis qu'un piquet rendait les honneurs, le colonel Martin pris la parole et d'une voix émue adressa un dernier adieu aux disparus, dont les cercueils s'alignaient au pied de l'escalier central.

Cet hommage rendu, un premier cortège s'organisa, précédé des porteurs de couronnes pour se rendre au temple protestant de la rue Saint-Thomas, où un office fut célébré par le pasteur Noguier à l'intention du lieutenant Péchin.

Dans le même temps, les dépouilles des sergents Poujol et Descous étaient déposées dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Le service célébré à l'église réformée fut le premier terminé. Le cortège se forma à nouveau et, à travers les rues de la ville, le corps du lieutenant Péchin fut dirigé vers la gare.

Un quart d'heure plus tard arrivait le second convoi. Dans une camionnette militaire, ornée de feuillages et d'hélices d'avions, avaient été placés côte à côte les cercueils des deux sous-officiers recouverts de draps tricolores. Suivaient le corbillard contenant les restes de Mme Descous.

L'un après l'autre, les cercueils des deux époux furent hissés, dans le même fourgon, où le prêtre daigna les confondre dans une suprême bénédiction. Puis la foule, comme elle l'avait fait vis-à-vis de la famille du lieutenant Péchin, vint présenter ses respectueuses condoléances aux parents éplorés, et le cortège, une fois encore, se reforma pour accompagner jusqu'au cimetière Saint-Chéron le corps du sergent Poujol.

Ainsi prit fin cette émouvante cérémonie.

L'inhumation du sergent Descous et de sa femme aura lieu à Vicdessos (Ariège), celle du lieutenant Péchin à Etupes (Doubs)

Que les familles atteintes par ces deuils veuillent bien trouver ici l'expression de notre sympathie et de nos sincères sentiments de condoléances.

### **Cités à l'ordre de l'armée**

Le ministre cite à l'ordre de l'armée de l'air les officier et sous-officiers de la 22<sup>ème</sup> escadre aérienne dont les noms suivent :

*« Péchin Jean-Frédéric, lieutenant, officier pilote animé des plus hautes vertus morales et militaires. A été grièvement blessé 16 septembre 1935 au cours d'un accident aérien. Est mort peu après des suites de très graves brûlures, faisant preuve au milieu de ses souffrances d'une abnégation et d'un courage exceptionnels. »*



*« **Descous Julien-Lucien**, sergent, sous-officier mitrailleur, animé d'un grand esprit de devoir et des plus belles qualités professionnelles. Blessé très grièvement à son poste, le 16 septembre 1935, au cours d'un accident aérien. Mort des suites de graves et douloureuses brûlures, après avoir fait preuve d'un admirable esprit de sacrifice. »*

*« **Poujol Roger-Germain**, sergent, excellent sous-officier mécanicien d'une valeur professionnelle éprouvée, d'une ardeur à la tâche et d'un dévouement remarquable. Est mort dans l'accomplissement de son devoir au cours d'un accident aérien, le 16 septembre 1935. Déjà cité à l'ordre de la région aérienne, le 13 juin 1935, pour le courage dont il avait fait preuve au cours d'un accident, en se portant, quoique blessé, au secours de son chef de bord pris sous les débris de l'avion »*

*« **Baron Georges-Jacques-Joseph**, caporal-chef. A été grièvement brûlé au cours d'un accident aérien, le 16 septembre 1935, a fait preuve à cette occasion d'une énergie et d'une force morale qui ne se sont pas démenties malgré ses souffrances »*

---

**26 octobre 1935**

**L'accident d'aviation du 16 septembre**

**La Légion d'honneur et la médaille militaire aux victimes**

Les distinctions suivantes ont été décernées aux victimes du terrible accident d'aviation du 16 septembre :

1° Au titre de l'armée active

**LÉGION D'HONNEUR**

*Chevalier*

Contingent spécial

**PÉCHIN** Jean-Frédéric, lieutenant de la 22<sup>ème</sup> escadre aérienne : 7 ans de services, 1 blessure en service aérien commandé, 10 ans de bonifications pour services aériens ; titres exceptionnels : (*voir citation ci-dessus*).

(Pour prendre rang du 16 septembre 1935, date à laquelle il a été décoré au titre de blessé en danger de mort)

**MÉDAILLE MILITAIRE**

**DESCOUS** Julien-Lucien, sergent de la 22<sup>ème</sup> escadre aérienne : 3 ans de services, 1 blessure en service aérien commandé, 5 ans de bonifications pour services aériens ; titres exceptionnels : (*voir citation ci-dessus*). 270 heures de vol.

(Pour prendre rang du 16 septembre 1935, date à laquelle il a été décoré au titre de blessé en danger de mort)

2° A titre posthume

**MÉDAILLE MILITAIRE**

**POUJOL** Roger-Germain, sergent de la 22<sup>ème</sup> escadre aérienne ; a été cité à titre posthume, à l'ordre de l'armée de l'air (ordre général n°7 du 19 septembre 1935 publié au journal officiel du 30 septembre 1935).

*Cette page est une annexe à :*

[La base aérienne 122 de Chartres](#)

*faisant partie du domaine :*

[L'histoire du Groupe de Chasse GC III/6](#)

*appartenant au :*

[Site personnel de François-Xavier Bibert](#)